

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE MAÏS DANS LE POOL

GESCOD CONGO – RETOURS D'EXPÉRIENCES : APPUI À LA
FILIÈRE MAÏS DANS LE POOL – 2022

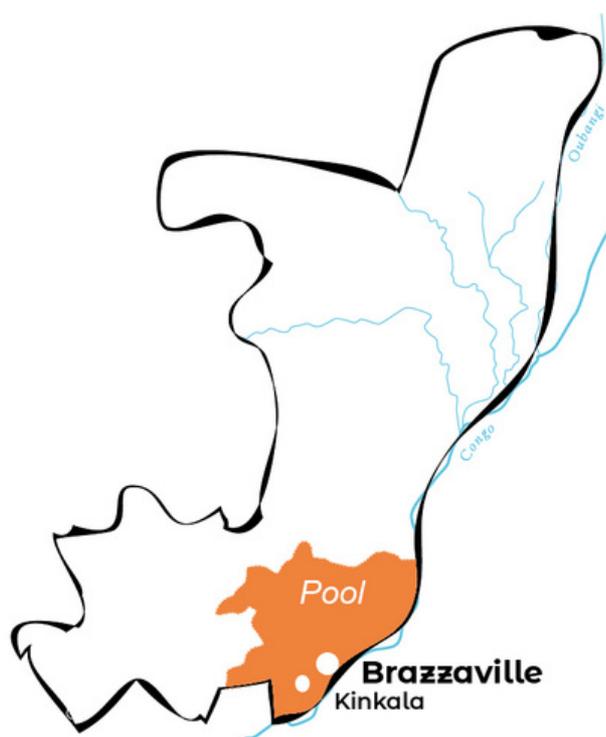
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur la structuration de la filière maïs dans le Pool. Dans l'objectif de sécuriser l'accès aux produits d'élevage, Gescod appuie l'accès à l'aliment de bétail, condition essentielle du développement de l'élevage des monogastriques (porc et volailles).

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

CONTEXTE AVANT-PROJET : QUELQUES ASPECTS DE LA PRODUCTION DE MAÏS DANS LE POOL

Le maïs est l'aliment de base pour différentes filières d'élevage, ce qui fait donc de cette production agricole un **enjeu stratégique**. L'accès à l'aliment de bétail passait initialement par un approvisionnement en matières premières (maïs) dans les départements limitrophes du Pool ou à l'étranger lié à la faiblesse de la production locale de maïs dans le département du Pool.

Les zones rurales du Pool étant enclavées, il était difficile de s'approvisionner en aliment de bétail ou matières premières importées. Il était donc particulièrement important pour les éleveurs de pouvoir s'approvisionner localement. OSCAgri intervient donc sur toute la filière :

- Production de maïs,
- Formulation des aliments,
- Approvisionnement des fabriques d'aliments en matières premières,
- Commercialisation vers les éleveurs.

Gescod et le CDP ont fait le choix d'appuyer la culture de maïs pour les raisons suivantes :

- Le maïs peut constituer jusqu'à 70% de la ration de l'aliment pour les volailles,
- Le maïs était déjà cultivé dans le département du fait de conditions favorables,
- Les fabricants d'aliments de bétail se heurtent à des problèmes d'approvisionnement en maïs. Le marché est donc important.



RÉCOLTE DE LA COOPÉRATIVE DE NGABÉ, 2022

La culture de maïs dans le Pool-sud est traditionnellement associée à d'autres productions (manioc, légumes), rarement en monoculture. Habituellement, la culture de maïs dans les bassins de production se fait surtout en forêt avec les techniques d'abatis brûlés. Le relief et les sols se prêtent difficilement à la mécanisation et aux grandes cultures, et la culture sans irrigation est aléatoire dans certaines zones du Département.

Remarque sur la pluviométrie et les rendements

La grande saison des pluies dure d'octobre à fin décembre, la petite saison sèche de janvier à mi-mars, la petite saison des pluies de mi-mars à début juin et la grande saison sèche de juin à fin septembre. La moyenne des précipitations annuelles dans le sud du Pool est de 1352 mm entre 2000 et 2012.

Suivant les méthodes d'implantation, les meilleurs rendements étaient de 25 à 50 fois la semence mise en culture (soit des rendements oscillants entre 500 kg et 1 tonne/ha). Pour comparaison, les rendements en maïs grain en Alsace (culture pure, avec fertilisation et irrigation) se situent autour de 10 tonnes/ha. La valeur ajoutée brute du maïs constitue une faible part du revenu des agriculteurs.

FORMATION DES PRODUCTEURS



Sensibilisation et sélection des producteurs

Avec l'appui des techniciens de la **Direction départementale de l'agriculture** (DDA) et sur la base de diagnostics agraires (conduits par Gescod), des zones de production de maïs sont identifiées. Des **réunions de sensibilisation** à la production de maïs sont organisées dans les 3 principaux bassins de production pendant les mois de juillet et août (soit 3 à 4 mois avant la mise en culture).

Lors de ces réunions, le technicien Gescod appuyé du technicien de la DDA et du représentant de l'Union locale, sensibilise les agriculteurs à l'intérêt de la production de maïs en mettant notamment en avant les besoins annuels des fabriques d'aliment de bétail. A l'issue des réunions de sensibilisation, les techniciens remplissent des fiches d'identification qui permettront de sélectionner les agriculteurs pour le suivi par la coopérative et Gescod, Ceci doit permettre à bien vérifier la cohérence entre la taille de la parcelle déclarée, la quantité de semence demandée et la technique culturale mise en œuvre (travail du sol, association ou culture pure).

D'une année sur l'autre, grâce au **travail de suivi** réalisé par les animateurs des fermes pilotes, l'analyse des quantités produites permet d'identifier les zones les plus productives. Avec OSCAgri, les deux zones identifiées lors du précédent projet ont été maintenues, et après diagnostic, la zone de Ngabé s'est ajoutée. Dans ces districts, l'accent est mis sur les agriculteurs issus des zones au meilleur rendement. Des **bâtiments de stockage** ainsi que des solutions pour **conserver la production** ont été créés dans ces trois zones.

Risques et difficultés

L'engagement des associés coopérateurs dans la superficie de production pose problème. De la théorie à la pratique les résultats changent et la récolte est moindre, en raison de la **non-mécanisation des procédés**. Les terrains varient également d'un district à l'autre, et la dépendance de la saison des pluies crée des variations d'un champs à l'autre. L'engagement signé au niveau des coopératives n'est donc pas respecté.

Parfois la totalité promise est produite mais n'est pas vendue intégralement à travers la coopérative (mais sur d'autres marchés).

Solutions mises en œuvre

Des formations sur la **gestion d'une coopérative** et sur les responsabilités et engagements que cela engendre ont été procurées par Gescod. Certains ont bien acquis ces principes mais la centralisation des informations sur la production au sein de la coopérative reste difficile, les dispositifs de suivi (fiches engagement, suivi, stock etc) sont toujours nécessaires pour le respect de ces contrats.

La coopérative a réussi à **restructurer les instances de gestion** en impliquant des **animateurs** par axes de production. Gescod n'intervient que pour un appui au suivi ou à l'organisation et l'administratif.

Production, distribution et recouvrement de semences améliorées

Le dispositif de mise à disposition de semences agit comme un fonds revolving. La semence distribuée est rétrocédée par un prélèvement sur la production de maïs, en fin de saison culturale et sert à doter des producteurs pour un prochain cycle. Le cycle de production de maïs démarre fin septembre/début octobre (lors des premières pluies) jusqu'en février/mars pour les récoltes.

Grâce aux coopératives de production de maïs (une à Ngabé et une à Mindouli), créées en 2019 suite aux difficultés de stockage identifiées lors des précédents projets, la semence est mise à la disposition des producteurs dans le courant du mois de septembre en contrepartie de la signature d'une décharge stipulant la quantité dotée, la date de livraison et un engagement à la rétrocéder en fin de cycle.

Du fait des conditions de conservation rudimentaires, un bâtiment d'une capacité de 200 tonnes a été mis en place dans ces deux districts permettant le stockage des semences, et la conservation de son pouvoir germinatif. La semence doit être produite peu avant sa distribution. Or selon l'approche envisagée par le projet, cette semence devait initialement être conservée pendant plusieurs mois avant d'être redistribuée puis ressemée. Les coopératives et les comités de gestion s'organisent entre eux pour gérer le stock des semences et d'approvisionnement. Pour s'approvisionner et faire face aux besoins de semences lors des bourses, il convient donc de s'appuyer sur des producteurs ayant effectué un second cycle de production, de février à juin. Cette approche permet de combler les lacunes relatives au stockage.



Risques et difficultés

Certains associés coopérateurs rencontrent des difficultés pour garder leur semence pour la campagne suivante pour des raisons financières. Cela peut donc fragiliser le système.

Solution mises en place

Un suivi de la période de semis jusqu'à la récolte a lieu par un technicien, ainsi qu'une sensibilisation continue sur l'importance de garder une partie de la récolte pour pouvoir la ressemer sur la prochaine récolte.



Objectif de la formation

La formation s'appuie sur la **connaissance des pratiques réelles des agriculteurs** et sur les données existantes quant aux potentialités des différentes zones. La formation ne vise pas la diffusion d'un itinéraire cultural unique mais à améliorer les pratiques de chacun en fonction de leurs objectifs et de leurs moyens de production (surface disponible, main d'œuvre, trésorerie), tout en insistant sur le respect de l'environnement à travers des vulgarisations des expériences culturelles hors forêt. L'approche doit **permettre au producteur de rentabiliser son investissement dans cette activité.**

Risques et difficultés

Les évolutions constatées de la production (exemple de la commune de Ngabé passage de 90T en moyenne de production annuelle en 2016 à près de 200T en moyenne de production annuelle depuis 2018) et des **rendements semblent démontrer la pertinence des formations** et du suivi de la coopérative et des techniciens. Toutefois, il convient de s'interroger sur les risques pesant sur les zones mises en production. En effet, une partie des bénéficiaires a tendance à privilégier l'exploitation des parcelles forestières. Or, le maintien des écosystèmes est un enjeu majeur, de long terme, quant à la pérennisation des systèmes de production agro-pastoraux.

Perspectives d'amélioration

Il paraît pertinent, dans le cadre de la poursuite du soutien à cette filière, d'intégrer une dimension **agro-écologique** plus importante dans le contenu des formations. De potentielles expertises pourraient être mobilisées afin de définir un modèle de production en savane adapté aux pratiques des paysans mais aussi aux enjeux liés à la lutte contre la déforestation.

Une légère amélioration de la part de certains producteurs est à noter. Quelques producteurs ont réalisé que le respect de la savane ou des zones forestières était essentiel. Pour le respect de l'environnement, les producteurs sont incités à travailler dans la savane. Le moukouna (une légumineuse) est cultivé d'abord dans la parcelle, pour ensuite ajouter le maïs. Les légumineuses fixent l'azote de l'air dans le sol participant à leur fertilisation, ce qui permet d'éviter de travailler dans les forêts et dans des zones de plus en plus éloignées. La **maîtrise de la fertilité est un des enjeux forts** du maintien des cultures sur les parcelles de savane.

FORMATION DES PRODUCTEURS

3 formation des animateurs

Les animateurs des fermes pilotes (1 à 2 par ferme) sont sélectionnés pour leur connaissance du district et leur expérience dans la culture de maïs et l'élevage avicole. Ils ont un niveau d'étude suffisant (bac ou technicien) et savent conduire une motocyclette. Gescod s'appuie sur le **réseau de l'Association des Fermes Pilotes du Pool** à travers des formations pour le suivi des producteurs en les sensibilisant aux méthodes de suivi-conseil et à l'utilisation des fiches de suivi. Pour faciliter le suivi des producteurs, Gescod a doté chaque ferme pilote d'une motocyclette.

Risques et difficultés

L'éloignement avec les associés coopérateurs, qui se situent dans différents territoires, cause des difficultés pour transporter le maïs dans les différents lieux de stockage.

La question des quantités de maïs intégrées dans la transaction n'est à ce jour pas traitée dans les contrats, les aléas tant sur la production que sur les moyens financiers des acheteurs étant encore trop importants. Enfin, les fournisseurs d'intrants (intrants pour la fabrication d'alimentation animale) présents sur Brazzaville essentiellement ne se déplacent pas sans prise en charge financière.

Perspectives d'amélioration

Avec l'appui de Gescod, les coopératives ont trouvé le soutien de partenaires techniques ou institutionnels, comme les chefs de secteur agricole. Mais il pourrait être envisagé de partiellement déléguer des rouages du système à des opérateurs privés en responsabilisant les fermes pilotes (production de semence, organisation des bourses, dotation de la semence sous forme de crédit revolving).

Pour assurer la stabilité de la filière, il est préférable de maintenir des échanges au sein du département. Le soutien à la filière pourrait se focaliser entre autres sur la capacité à anticiper les volumes produits par les agriculteurs et les moyens d'acquisition des acheteurs.



TRAVAIL COLLECTIF D'UN TERRAIN EN SAVANE

4

Les visites de suivi technique par les animateurs

2 visites doivent être effectuées par cycle de production (chaque visite correspond à un stade particulier du cycle). L'animateur doit vérifier que la culture a un développement normal et que le producteur a effectué les bonnes opérations. L'animateur conseille le producteur dans ses activités et lui explique comment éviter/surmonter d'éventuels problèmes. Les associés coopérateurs, avec les formations, ont **pris la main dans le cycle de production**, et ont moins besoin de visite durant la période de croissance. En cas de difficultés majeures, l'animateur est tenu de prévenir le technicien Gescod, qui effectuera une visite complémentaire avec le chef de secteur agricole si nécessaire.

Les visites ont vocation à :

- **1ère visite** : juste après la réalisation des semis, vérifier le travail exécuté par le producteur (date des semis, espacement, fertilisation), estimer les surfaces et la consommation de semences et **apporter des conseils techniques** afin d'améliorer le rendement de sa production à venir.
- **2e visite** : avant la récolte, vérifier les quantités produites et leur conditionnement, évaluer le rendement et préparer la collecte. Un rappel sera également fait concernant la rétrocession de la semence (avant la visite de terrain, vérifier les quantités dues pour les communiquer au producteur).

Remarque sur le dispositif de suivi par les fermes pilotes

L'intérêt de suivre les producteurs de maïs via les fermes pilotes est qu'elles sont aussi les acheteurs de la production. Elles ont donc un intérêt personnel à ce que la production soit importante. La qualité de leur suivi est donc un élément essentiel pour garantir une bonne production et une collecte bien organisée.

Risques et difficultés

Il arrive que le producteur ne sache pas quand semer son maïs suite à la saison des pluies qui varie maintenant d'une année sur l'autre. La culture dans ce cas risque de ne pas bénéficier de suffisamment de pluie.

Des difficultés d'ordre logistique ou organisationnel sont aussi observées. Les parcelles sont éloignées et difficiles d'accès.

Solutions mises en œuvre

Le technicien agricole Gescod supervise le calendrier de l'animateur et l'appuie dans son organisation. Au moment de l'identification des bénéficiaires, l'un des critères de sélection renvoie à l'accessibilité des zones de production.

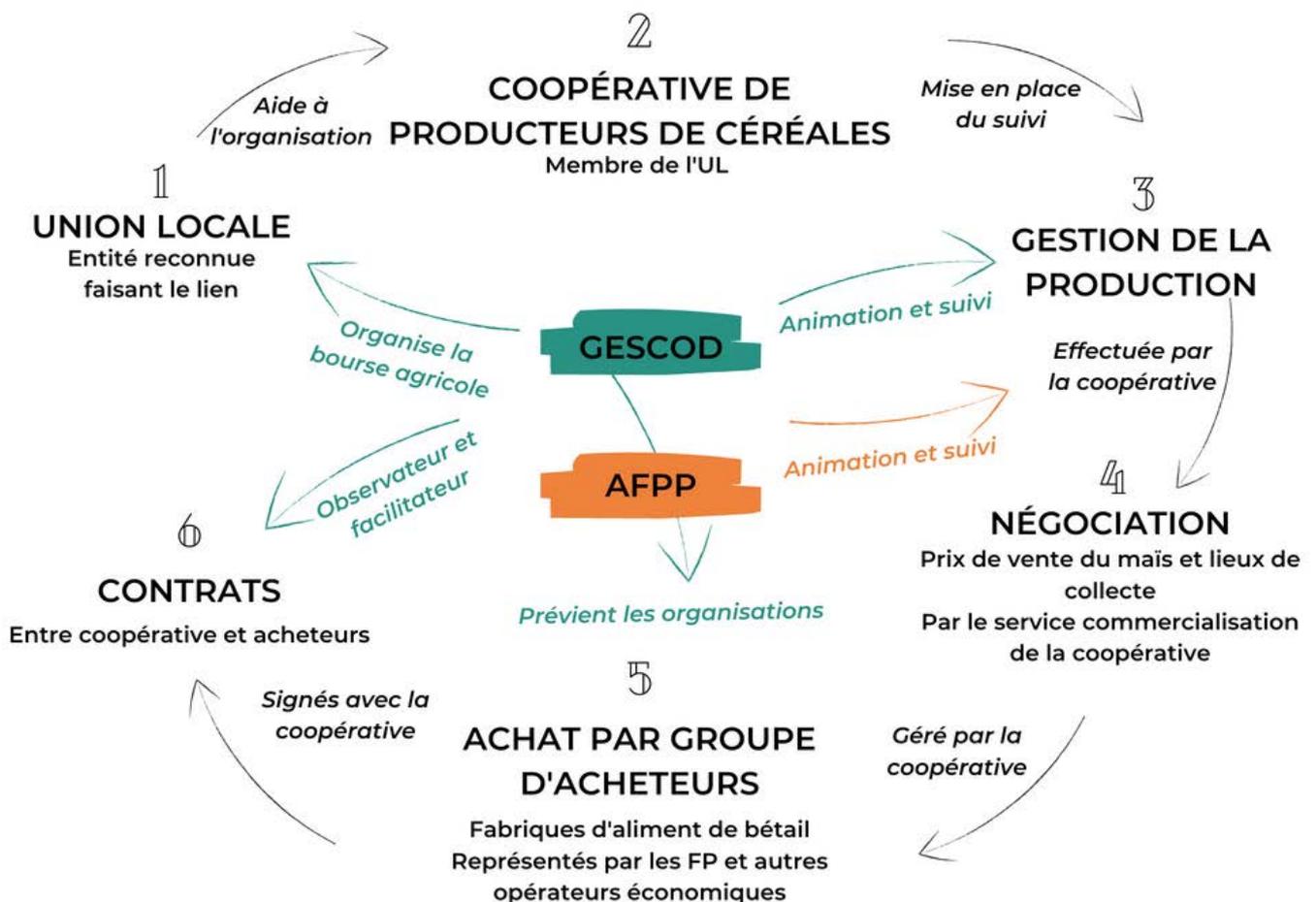
Relativement aux besoins des producteurs et pour servir de supports, des fiches techniques ont été élaborées sur la culture de maïs : culture pure, association maïs manioc, association maïs haricot. Ces fiches permettent également des analyses techniques et économiques, pour savoir quand l'activité deviendra rentable et comment.

ORGANISATION DES BOURSES AGRICOLES ET DÉROULÉ DES TRANSACTIONS

Les bourses visent à **promouvoir la commercialisation des productions agricoles**, en favorisant la mise en relation de l'offre et la demande locale, en circuit court. Cela a pour objectif de satisfaire les besoins en matières premières des opérateurs de la zone. Elles sont organisées en début de campagne agricole, au moment de la remise des semences, et réunissent dans chaque district les producteurs et les acheteurs de maïs (en l'occurrence les fermes pilotes qui fabriquent l'aliment de bétail). Les bourses contribuent ainsi à :

- **Faciliter l'accès à l'information** sur les prix, donner de la visibilité aux opérateurs économiques ;
- Favoriser la **compréhension du marché** par les producteurs : connaître les attentes des acheteurs en termes de qualité, quantité, variété, conditionnement ;
- Permettre un échange direct entre les acteurs, **renforcer leur sentiment d'appartenance à un réseau** ; contribuer ainsi à structurer la filière et organiser les professionnels sur le territoire ;
- Formaliser les échanges par la **signature de contrats commerciaux** : donc d'installer une confiance entre les partenaires et de pérenniser les relations commerciales, dans un contexte encore marqué par les conséquences de la guerre civile ;
- Définir des **points de collecte optimaux**.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT D'UNE BOURSE AGRICOLE VIA LA COOPÉRATIVE



ORGANISATION DE LA COLLECTE ET ACHAT DE LA PRODUCTION PAR LA COOPÉRATIVE

La collecte représente l'un des principaux défis du cycle de production. En raison de son coût, elle doit être optimisée afin de ne pas trop renchérir le prix initial du maïs dans le but de maintenir sa compétitivité vis-à-vis des productions importées ou issues des autres départements.

Pour cela, les différentes productions de maïs doivent être conditionnées et disponibles au même moment pour assurer la collecte. Les producteurs doivent donc faire les récoltes simultanément.

Dans le cadre de la mise en place des coopératives, des axes de production ont été définis en amont. Chaque producteur d'une même zone s'organise pour mettre les productions au même endroit. Cela facilite l'organisation de la collecte et la vente de la production.

A Engagement des associés

Une fois que les associés se sont engagés à une superficie donnée, ils doivent s'engager à verser la part sociale équivalent à 25 000 FCFA par hectare. Cet argent est transmis à la coopérative pour la gestion de la production.

C Collecte de la production

Le chargé de commercialisation de la coopérative, prend contact avec de potentiels clients, pouvant venir acheter le maïs directement au bâtiment de stockage. Pour la vente de maïs, les coopératives fixent les prix au kilo avec les producteurs. La coopérative est libre d'augmenter le prix ou de faire des négociations. Les fonds sont répartis en fonction de la quantité produite par associé coopérateur. Si les revenus sont plus conséquents, l'argent peut être redistribué ou investi dans des équipements ou épargné pour des besoins futurs.

B Gestion des productions

Chaque coopérative a mis en place un **comité de gestion**. Celui-ci est en charge de planifier et d'effectuer les visites dans chaque zone de production. Une fois le maïs récolté, **les associés coopérateurs s'organisent par axe de production** pour rassembler la récolte de maïs et passer à l'étape de l'égrainage. Le responsable de l'égraineuse établit un calendrier et fait appel aux associés coopérateurs par axe pour faire égrainer le maïs le même jour.



ACHAT DU MAÏS

Risques et difficultés

L'éloignement des zones de production et des unités de transformation représente le principal défi du soutien à la filière. **Les zones les plus productives se trouvent en effet excentrées** vis-à-vis des axes de communication routiers. Certains bassins de production se retrouvent enclavés, et les producteurs dans ces bassins sont eux-mêmes disséminés, ce qui constitue une contrainte majeure pour la collecte du maïs en fin de saison.

Le coût de transport d'une manière générale reste prohibitif et parfois les volumes de maïs acheminés par les producteurs sur les différents points de collecte sont trop faibles pour que soit rentable la mobilisation d'un véhicule de transport.

Le lien entre acheteurs et producteurs n'est pas maintenu ce qui entraîne un manque de diffusion et d'évolution de la production (maladie sur le maïs, etc). Le risque réside parfois dans le fait que l'accord initial n'est pas respecté,

Perspectives d'amélioration

Accompagner les acheteurs et à terme les producteurs sur **l'accès au crédit** permettrait de disposer d'une trésorerie suffisante pour acheter la matière première et financer son transport.

La fidélisation des acheteurs autres que les Fermes Pilotes est un enjeu pour les coopératives afin de maintenir l'équilibre financier de la filière, à travers une meilleure organisation de la production et une stabilité de celle-ci. L'esprit coopératif et d'appartenance à une collectivité doit être mieux intégré, grâce à des sensibilisations et de l'accompagnement. Il serait intéressant d'ouvrir des échanges entre structures similaires africaines.

Le maillon manquant à cette filière est le transport ; il conviendrait de définir un contrat avec un transporteur afin de l'intégrer la filière et de faciliter la commercialisation de maïs.



COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE CEREALES DE
MINDOULI

LES LEÇONS APPRISSES ET LES CONSEILS À RETENIR DE CE PROJET



Les points forts

● Présence sur toute la filière de production de maïs : production de semences, distribution, accès aux intrants, négociation des prix, suivi-conseil technique des producteurs, collecte, commercialisation ;

● Appui à tout type de producteur de maïs : les formations concernent aussi bien les petits producteurs avec association culturale que les plus gros en culture pure ;

● Structuration de la filière, économiquement et techniquement, grâce à un lien étroit entre producteur - encadreur - acheteur, sans introduire de biais dans les relations commerciales (aucune activité n'est subventionnée, seule la mise en relation acheteur/producteur est facilitée) ;

● La construction des bâtiments de stockage ainsi que la mise en place d'une entité de gestion (une coopérative) est une réelle avancée, permettant l'indépendance des producteurs ;

● Une autonomie se remarque de la part des agriculteurs, grâce au fonctionnement interne des coopératives. Ils ne dépendent plus de Gescod pour les semences, et peuvent donc gérer leurs productions de façon autonome ;

● Avec la coopérative, les animateurs et les producteurs arrivent à évaluer la production attendue, ce qui permet une meilleure anticipation pour la vente.



Les pistes d'amélioration

● La complexité du travail de suivi des animateurs des fermes pilotes : le problème organisationnel se remarque pour élaborer des rapports de suivi-conseil ;

● Les risques liés au transport restent présents du fait des difficultés d'accès à certaines zones de production et la complexité logistique de la collecte sur de petites quantités, non rentable pour les acheteurs ;

● Les risques sur l'engagement de l'associé coopérateur créent une limite sur le processus de production et d'achat ;

● Le terme « coopératif » et les mécanismes associés sont difficilement appropriés par les acteurs, par manque d'expériences similaires préalables.

Conseils et leçons apprises

Un bon processus de sélection :

- Sélectionner par la coopérative le nombre de producteurs qu'il est possible de suivre avec les ressources humaines et moyens de déplacements existants, avec un engagement réel en part sociale;
- Sélectionner des fermes pilotes et animateurs compétents et établir une relation de confiance;

Un bon encadrement technique :

- Les producteurs doivent être bien formés, le suivi doit avoir un réel intérêt pour le producteur qui peut suivre des conseils pertinents;
- Les techniciens Gescod doivent bien encadrer les animateurs et vérifier leur travail de suivi-conseil;
- La gestion en coopérative permet l'encadrement des activités et des producteurs, dans le respect de règles, d'engagement et de calendrier commun, afin de favoriser leur autonomie.

Responsabiliser les fermes pilotes dans la collecte et l'achat de la production et associer les acteurs publics :

- La collecte est gérée par la coopérative, les fermes pilotes ne sont engagées que dans l'achat de la production;
- Les partenaires publics, le Conseil départemental en tête, peuvent appuyer le processus de transport.



LIKIBI KIKOU JÉRUS

PRÉSIDENT COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE MAÏS DE NGABÉ

« Avant la création des coopératives agricoles, nous étions dispersés. Grâce au CDP et à OSCAgri nous avons pu nous développer avec l'aide de formations. Les producteurs sont aptes maintenant à la gestion. Avant, à tout moment les producteurs produisaient mais il n'y avait pas forcément de preneurs. Avec ce projet nous avons constaté que certains éleveurs avaient besoin, mais ne trouvaient pas de produits céréaliers. De là est née la congrégation producteurs éleveurs. Actuellement nous rencontrons certaines difficultés, car les producteurs sont déçus de l'année passée et ont travaillé maigrement cette année. Nous sommes obligés de vendre à bas prix faute de preneurs. Il faut donc l'amélioration des conditions de travail dans cette filière. Bien qu'il y ait eu un accroissement de la production de maïs au fil des années, les producteurs ont besoin d'être renforcés au sujet des techniques de lutte contre les maladies et les ravageurs du maïs, de véritables fléaux non maîtrisés par les agriculteurs. Il n'y a pas de carence niveau production mais plutôt niveau rendements. »

OLGA BIAMPANDOU

PRODUCTRICE DE MAÏS ET ASSOCIÉE COOPÉRATRICE DE MINDOULI

« Pour la filière du maïs, elle se développe plutôt bien. Avec le projet OSCAgri, le changement qu'il y a eu est qu'on a privilégié les poussins des autres fermes qui viennent nous donner les commandes. Au niveau du maïs plus particulièrement, nous pouvons le produire localement car avant ça ne venait que de Brazzaville ou de la Bouenza. Nous sommes capables de le faire, c'est un acquis pour les groupements GAPM, grâce au projet. Les coopératives sont les maisons des paysans, on peut stocker nos productions dans ces deux locaux et les gens viennent acheter directement, ça nous facilite la tâche. Dans cette coopérative je fournis le maïs, je travaille dans mes champs pour aider ceux qui viennent acheter. Mais pour bien faire les champs, il nous manque des tracteurs surtout, comme à la Bouenza ou dans le district d'Igné. Sans, c'est difficile de faire beaucoup d'hectares, on doit dépenser beaucoup d'argent et d'énergie. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEREALES DE NGABÉ
TEL : +242 06.515.83.42

COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEREALES DE MINDOULI
TEL : +242 06.684.82.95



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

